

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 OCTOBRE 2020

Présents : Mmes SOUCHA Lydia, SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, LEFORT Dominique et Mrs VIENNET Simon, THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Julien, SAILLARD Fabien, JEANNIN Vincent

Excusé :

Absent :

Convocation du 05/10/2020

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2020
- EAU - Offres de prix recherche amiante voirie
 - Règlement Eau
- URBANISME
 - Terrain Salvi
 - Terrain Chabod
- Modification des statuts du syndicat rive gauche
- Projet extension école-médiathèque-périscolaire
- Projet maison médicale Oye et Pallet
- Affaires diverses

1 - Approbation Compte-Rendu du 11 septembre 2020

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - EAU

- la recherche amiante sur voirie avant le remplacement des réseaux d'eau est une obligation. Monsieur le maire présente les 4 offres reçues en mairie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Slawski pour 1 754 € HT.

- Le Conseil évoque la possibilité de télélever les compteurs d'eau.

- Règlement d'eau : le conseil municipal a pris connaissance du règlement d'eau actuel et décide d'apporter quelques précisions et modifications. Validation du nouveau règlement.

3 - URBANISME

- Monsieur Chabod Hubert a mis en vente un terrain constructible par l'intermédiaire d'une agence immobilière mais ce terrain n'est à ce jour pas constructible (Certificat d'urbanisme en cours d'instruction).

- Dossier Salvi : la commission urbanisme a rencontré M et Mme Salvi et Mme Chardon Dominique, ancien maire.

Monsieur le maire fait part au conseil des éléments présents dans le procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme établi par le préfet à l'encontre de M et Mme Salvi en octobre 2019.

La première infraction relève de l'implantation de la maison sur une parcelle non constructible.

Le remblaiement n'était autorisé qu'autour de la maison mais il a été réalisé jusqu'en limite de forêt avec un tuyau d'évacuation des eaux de ruissellement de 250 mm.

M et Mme Salvi ont fait installer un tuyau de diamètre 500 mm, sur conseil de la communauté de communes. Toutefois, le PV d'infraction demande de remettre en état la parcelle B219 (remblayée à ce jour), pour lever tout risque d'inondation. L'analyse faite par les techniciens de la communauté de communes précise que selon la pluviométrie décennale, les tuyaux permettent d'écarter tout risque d'inondation. Si toutefois ce dispositif se bouchait, un fossé permettrait d'évacuer les eaux de ruissellement dans le « grand communal ».

Le Conseil municipal propose, par 9 voix pour, de demander à M et Mme Salvi de recréer un fossé sur la parcelle communale, en limite de la parcelle B219. D'autre part, le terrain communal jouxtant la propriété devra être délimité visuellement, reborné et ainsi destiné à un éventuel usage public (passage de promeneurs...)

4 - Modification des statuts du syndicat rive gauche

Le Conseil municipal valide les nouveaux statuts du syndicat rive gauche. Ces nouveaux statuts imposent un délégué titulaire et un délégué suppléant : J-Bernard Thery est désigné délégué titulaire et Fabien Saillard délégué suppléant.

5 - Projet extension école- médiathèque - périscolaire

Présentation du projet en cours. Les montages financiers sont à l'étude.

6 - Projet maison médicale

La commune de Oye et Pallet a un projet de maison médicale. Elle a fait l'acquisition d'un terrain et demande à la communauté de communes de porter le projet.

7 - Affaires diverses

- Cérémonie d'honorariat pour Mme Chardon est prévue en présence de Mme Genevard. Le nombre d'invités est limité à 30 personnes pour respecter le protocole sanitaire. La date doit être validée par Mme Chardon.

- Compte-rendu de la commission « déchets » de la communauté de communes. Les communes de l'ex-CC des hauts du Doubs devront passer à la redevance incitative d'ici 2022.

- Demande de l'association football club Remoray-Vaux pour une subvention : à voir lors du vote des subventions annuelles.

- Point sur le projet d'installation d'éoliennes sur le site du bel coster.

Séance levée à 22 h 50

Malpas, le 12 octobre 2020

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

